



**délibération :
D_2024_5_3**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 40

Votants : 46

**Objet : Bâtiment ex
ATAC-Attribution des
marchés publics de
travaux-Autorisation de
signature des marchés**

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 11 juillet à 17 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 04 Juillet 2024

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur GODRON Charles, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur BLONDEL Alain, Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude

Madame JACSONT Geneviève a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur BORZUCKI Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier

Madame FLON Martine a donné pouvoir à Monsieur GYARMATHY Stéphane

Absent(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur POULAIN Michel

Excusé(s) : Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame JACSONT Geneviève, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Madame RICHARD Gisèle, Madame GRANERO Agnès, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu la délibération n°1-02-03-16 en date du 14 mars 2016 portant acquisition auprès du Groupe SCHIEVER du bâtiment ex ATAC d'une superficie de 1 400 m² ;

Vu la délibération n°D-202-2-24 en date du 29 mars 2022,

Vu l'Article 3° de la délibération n°D_2020_5_5 en date du 23 juillet 2020 chargeant le Président, pour la durée de son mandat, et par délégation du conseil communautaire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite fixée par le conseil communautaire de 200 000 Euros pour tous les marchés (fourniture, services, prestations intellectuelles et travaux), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu l'estimation des marchés de travaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2024-2-5 en date du 5 mars 2024 portant approbation du programme des travaux et autorisation de lancement des consultations de marchés publics correspondants,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 02 juillet 2024,

Considérant que le marché public a été passé sous la forme d'un marché alloti en 13 lots définis comme suit :

- Lot 01 - Gros-œuvre
- Lot 02 - Charpente métallique
- Lot 03 _ Étanchéité
- Lot 04 _ Bardage
- Lot 05 - Menuiseries extérieures
- Lot 06 - Plâtrerie - Faux-plafonds
- Lot 07 - Menuiseries intérieures
- Lot 08 _ Électricité
- Lot 09 - Plomberie sanitaire
- Lot 10 - Chauffage _ Ventilation - Climatisation
- Lot 11 - Revêtements durs
- Lot 12 _ Peinture
- Lot 13 - Voirie - Réseaux divers

Considérant, qu'au vu de l'estimation du marché, le marché a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123- 1 et R. 2123-4 du code de la commande publique ;

Considérant que le marché a fait l'objet des mesures de publicité décrites ci-dessous :

- Profil acheteur « maximilien.fr » - référence 2400002 - publication le 18/04/2024
- BOAMP _ Avis n° 24-46282 - publication le 18/04/2024
- La République de Seine et Marne _ publication le 22/04/2024
- La Centrale des Marchés - publication le 22/04/2024
- Le Pays Briard _ publication le 23/04/2024
- La Marne - publication le 24/04/2024

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 03 juin 2024 à 12h00 ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, il a été réceptionné dans les délais impartis :

- 7 plis pour le lot 1
- 1 pli pour le lot 2
- 1 pli pour le lot 3
- 3 plis pour le lot 4
- 2 plis pour le lot 5
- 13 plis pour le lot 6
- 6 plis pour le lot 7
- 5 plis pour le lot 8
- 7 plis pour le lot 9
- 8 plis pour le lot 10
- 12 plis pour le lot 11
- 12 plis pour le lot 12
- 2 plis pour le lot 13

Considérant l'analyse au regard des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation et le rapport d'analyse soumis au pouvoir adjudicateur ;

Considérant la décision d'attribuer les marchés publics de travaux aux offres économiquement les plus avantageuses ci-dessous, soit :

- Lot 01 - Attribution à l'Entreprise VITTE pour un montant de 311 000 € HT
- Lot 02 - Attribution à PRATEC pour un montant de 35 256,83 € HT
- Lot 03 - Attribution à CUB pour un montant de 39 754,82 € HT
- Lot 04 - Attribution à SEV IDF pour un montant de 371 586,76 € HT

- Lot 05 - Attribution à FRANCILIENNE DE MIROITERIE pour un montant de 30 678,05 € HT
- Lot 06 - Attribution à BATIMENT SERVICES INDUSTRIE pour un montant de 52 988,42 € HT
- Lot 07 - Attribution à ASTEL pour un montant de 30 678,05 € HT
- Lot 08 - Attribution à SARL USSE pour un montant de 32 800 € HT
- Lot 09 - Attribution à BERANGER SAS pour un montant de 17 685,60 € HT
- Lot 10 - Attribution à CPSD pour un montant de 48 704,31 € HT
- Lot 11 - Attribution à ROGSOL pour un montant de 23 217,07 € HT
- Lot 12 - Attribution à DELCLOY pour un montant de 7 375,50 € HT
- Lot 13 - Attribution à PAGOT pour un montant de 229 569,06 € HT

Considérant que la durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés publics de travaux aux offres économiquement les plus avantageuses ci-dessous, soit :

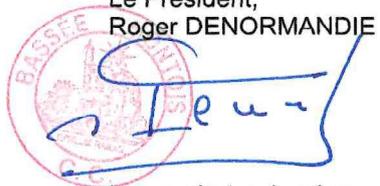
- Lot 01 - Attribution à l'Entreprise VITTE pour un montant de 311 000 € HT
- Lot 02 - Attribution à PRATEC pour un montant de 35 256,83 € HT
- Lot 03 - Attribution à CUB pour un montant de 39 754,82 € HT
- Lot 04 - Attribution à SEV IDF pour un montant de 371 586,76 € HT
- Lot 05 - Attribution à FRANCILIENNE DE MIROITERIE pour un montant de 104 871,73 € HT
- Lot 06 - Attribution à BATIMENT SERVICES INDUSTRIE pour un montant de 52 988,42 € HT
- Lot 07 - Attribution à ASTEL pour un montant de 30 678,05 € HT
- Lot 08 - Attribution à SARL USSE pour un montant de 32 800 € HT
- Lot 09 - Attribution à BERANGER SAS pour un montant de 17 685,60 € HT
- Lot 10 - Attribution à CPSD pour un montant de 48 704,31 € HT
- Lot 11 - Attribution à ROGSOL pour un montant de 23 217,07 € HT
- Lot 12 - Attribution à DELCLOY pour un montant de 7 375,50 € HT
- Lot 13 - Attribution à PAGOT pour un montant de 229 569,06 € HT

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

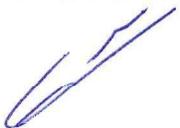
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance



Emis le 11/07/2024, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 16/07/2024

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le **16/07/2024**

ID : 077-200040251-20240711-D_2024_5_3-DE

*implicite, pourra elle-même être déféré au
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de
deux mois.*